

mi du dehors et avec l'ennemi du dedans,—bien plus redoutable—, la secte maçonnique internationale, qui suscita la guerre et qui depuis quarante ans est la maîtresse occulte du pouvoir...

Cette Ligue canadienne s'organise au moment où, selon des révélations récentes, le Christ même aurait dénoncé et fait dénoncer, par une voyante inspirée, la "secte infâme, infernale," confirmant ainsi la dénonciation du futur Pie X, il y a vingt-deux ans. Ici comme là-bas, la secte est sataniquement ennemie du Christ, de son Eglise, de la France, "fille aînée de l'Eglise", et de la patrie.

Cette Ligue s'organise au moment où le Canada français se consacre et se voue au Sacré-Coeur. Ce rapprochement permet d'espérer, le Sacré-Coeur aidant, que la "cohésion de prières et d'efforts" sera couronnée par la victoire, comme jadis en Belgique, consacrée, elle aussi, au Sacré-Coeur, sous Léon XIII.

Cette Ligue s'organise sur le modèle de celle de France, fondée par Mgr Jouin, curé de Saint-Augustin, à Paris,—fondateur aussi de la célèbre *Revue Internationale des Sociétés secrètes* qui, en septembre 1912, révéla le complot archimaçonnique, dont l'exécution, le 28 juin 1914, à Sérajevo, devrait provoquer le déclanchement de la grande guerre, malgré les efforts désespérés de Pie X.

La Ligue canadienne sera la soeur cadette des Associations nti-maçonniques de France (1883), de Belgique (1879-1914), d'Espagne, d'Italie, et de l'Association protestante américaine (1868-1918).

BELGA.

LE FAIT DE LOUBLANDE

La Semaine religieuse de Poitiers a publié, au commencement du mois dernier, le communiqué officiel suivant :

Par lettres du 14 juin et du 14 août 1918, l'autorité compétente nous a informé que le Saint-Siège s'est réservé l'examen et la solution du cas de Loublande.

Dans ces conditions, pour ne pas préjuger les décisions du Saint-Office, il nous paraît conforme au droit de supprimer toutes les réunions et cérémonies spéciales que nous y avons précédemment autorisées.

Nous déclarons, en outre, que la Commission instituée pour examiner le fait de Loublande a fini sa tâche.

Poitiers, le 2 septembre 1918.

† Louis,
évêque de Poitiers.

— La Rde Mère Madeleine de Pazzi a été élue générale des Franciscaines Missionnaires de Marie. Elle est Française et était provinciale en Chine. Six assistantes lui ont été données pour l'aider à administrer une Congrégation si répandue dans de nombreux pays de missions.